Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260707-2026_JUIL_07_04-DE

Sainte-Maure de Touraine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(N° DEL-2026-JUIL-07/N°04)

¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à 20 heures et 00 minute,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annaïck RICHARD, Maire.

Etaient présents : Mme RICHARD, M. L'HERMINE, Mme NONET, M. PAGEARD, Mme BERNADET, M. PRIVARD, Mme MARIN, M. ISOARD, M. PASQUIER, Mme DEPLAIX, Mme NABINEAU, Mme GENDRE-VILLERET, M. ODET, M. HARDION, M. BRAULT, Mme MARIAU, Mme ARRAULT, M. BEZAULT, Mme AUBINEAU, Mme DURAND, M. CHAMPIGNY, Mme VACHEDOR, Mme JUAN, M. RICO, M. BOULOIZEAU.

Etaient excusés : M. Le NORMAND de FLAGHAC, Mme BOISQUILLON (pouvoir à M. CHAMPIGNY).

Etaient absents : /

Mme Karine MARIAU et M. Romain RICO sont désignés comme secrétaires de séance.

¤ ¤ ¤

Date de la convocation
1er juillet 2026

Date de l'affichage
1er juillet 2026

OBJET :

Conseil municipal : Création et composition d'un comité consultatif communal

□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□

Nombre de Conseillers en exercice27

Nombre de présents25

Nombre de votants26

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2143-2,
Vu la note de synthèse présentée,
Considérant l'avis de la commission « Education, Culture et Animations » du 30 juin 2026,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1) **DÉCIDE** la création d'un comité consultatif intitulé Comité technique « Enfance, Jeunesse et Vie scolaire ».

2) **DÉCIDE** que ce comité sera composé des collèges suivants :

- Un collège des représentants du Conseil Municipal composé de 5 membres (4 conseillers municipaux du groupe majoritaire et 1 du groupe minoritaire),
- Un collège des représentants des Etablissements scolaires composé de 3 membres (directeurs d'école),
- Un collège des représentants des Parents d'élèves composé de 2 membres (association de parents d'élèves des écoles publiques et association des parents d'élèves de l'école privée),
- Un collège des représentants des Accueils de loisirs (ALSH) de la Communauté de communes Touraine-Val de Vienne composé de 1 membre,
- Un collège des représentants du Prestataire titulaire du marché de restauration scolaire composé de 1 à 3 membres,
- Un collège des représentants des Services municipaux composé de 2 membres (directeurs des accueils périscolaires).

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260707-2026_JUIL_07_04-DE

3) **DÉCIDE**, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants au sein du comité consultatif intitulé Comité technique « Enfance, Jeunesse et Vie scolaire ».

4) **DÉSIGNE** les représentants suivants au sein de ce comité :

	Liste 1 : « Agissons pour Sainte-Maure-de-Touraine »	**Liste 2 : « Continuons ensemble pour Sainte-Maure-de-Touraine »**
Comité technique « Enfance, Jeunesse et Vie scolaire »	- Stéphane PRIVARD - Estelle AUBINEAU - Sylvain BRAULT - Franck BEZAULT	- Katia JUAN

POUR EXTRAIT CONFORME : **Mairie de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE,**
Le huit juillet deux mille vingt-six

La Maire,

MAIRIE DE Ste-MAURE-DE-TOURAINE R.F. ★(I. & L.)★

Annaïck RICHARD

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-Préfecture de CHINON et publié sur le Site Internet de la commune le 17 JUIL. 2026

À Ste-Maure-de-Touraine, le 17 JUIL. 2026

La Maire,

MAIRIE DE Ste-MAURE-DE-TOURAINE R.F. ★(I. & L.)★

Annaïck RICHARD